

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze février à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUEVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Catherine DENIEL, Première Adjointe au Maire de QUEVERT.

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 22

Date de convocation : 08/02/2024

Date de publication : 19/02/2024

PRÉSENTS : Mmes et MM Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Mélanie RIO, Mélanie DEQUÉ, Éric YGER, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Françoise LEOST-TREMEL, Maryam ABOU-MERHI, Dimitri GEA, Clément ROUSSEAUX, Bénédicte RUISSEAU, Brigitte JUGUE-FOURNET, Jean-Luc ALLORY, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN

ABSENTS : Christophe LECLERC, Arnaud AUBAULT

ABSENTS EXCUSES : Philippe LANDURÉ (pouvoir à Catherine DENIEL), Didier LESAICHERRE (pouvoir à Mélanie DEQUÉ), Nathalie BONNOUVRIER (pouvoir à Maryam ABOU-MERHI)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mélanie DEQUÉ

Ouverture de la séance à 20h05

Approbation du PV de la séance du 20 décembre 2023 à l'**UNANIMITÉ**.

Il est proposé de reporter au prochain conseil municipal la présentation des rapports sur le prix et la qualité des services d'Eau et assainissement pour l'année 2022. Le Conseil municipal valide cette proposition.

ORDRE DU JOUR

Affaire n°	Intitulé de l'affaire	Rapporteur
1	DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2024	ERIC YGER
2	ACQUISITION D'UN DELAISSE DE VOIRIE SITUÉ AU LIEUDIT « LE BOIS BUTTE »	FRANCIS ADNOT
3	INSTALLATION CLASSEE DE L'EARL DU CHESNAY CHEL SITUÉE A LA LANDEC : AVIS SUR LA DEMANDE D'EXPLOITER UN ELEVAGE PORCIN	FRANCIS ADNOT

AFFAIRE N° 1 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2024

Rapporteur : Éric YGER

Les alinéas 2 et 3 de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015, indiquent que :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Il est précisé que tous les montants présentés dans ce rapport sont exprimés en € TTC.

1. LA LOI DE FINANCES INITIALE 2024

1.1 Le contexte général 2024

Lutte contre l'inflation

Dans un contexte international incertain, l'inflation est estimée à 2.6% en 2024, contre 5.8% en 2023

Objectif de réduction du déficit public et de la dette publique

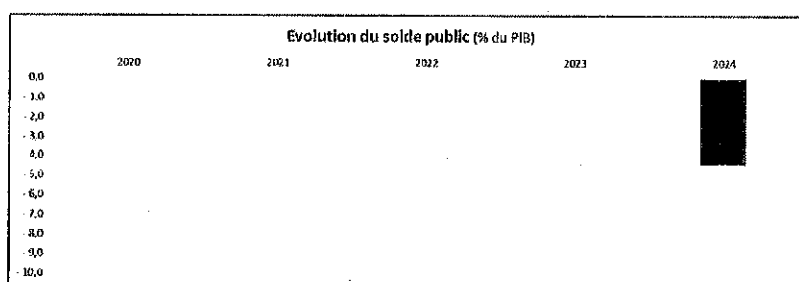
Pour rappel :

-le déficit public correspond au solde négatif annuel du budget des administrations publiques (dépenses supérieures aux ressources)

-la dette publique correspond à l'ensemble des engagements financiers pris sous forme d'emprunt par les administrations publiques (Etat, collectivités et organismes qui en dépendent, dont la Sécurité sociale).

Le déficit public se stabiliserait à 4.8% du PIB. La dette publique passerait à 119.7% du PIB, contre 111.2% en 2023.

Le Haut Conseil des finances Publiques considère cependant l'ensemble de ces prévisions (croissance, déficit public) comme optimistes.



1.2 Les mesures principales de la loi de finances initiale 2024

40 Milliards d'euros consacrés à la transition écologique

Soit un accroissement de 7 milliards d'euros par rapport à 2023.

Suppression de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) repoussée à 2027

Cette suppression sera totale en 2024 pour la moitié des entreprises, et progressive jusqu'en 2027 par baisse de taux.

Lutte contre les fraudes fiscale et sociale

Augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) enregistre une augmentation de 220 millions d'euros (contre +320 millions d'euros en 2023).

Cette enveloppe supplémentaire permettra à 60% des collectivités de voir leurs dotations se maintenir ou augmenter en 2024.

Pérennisation des principales dotations d'Investissement et du Fonds vert

L'enveloppe destinée au Fonds vert augmente de 500 millions d'euros par rapport à 2023.

Evolution de la fiscalité locale

Evolution des valeurs locatives entre +4 et +4.5% en 2024, contre +7.1% en 2023.

2. PREMIERE ESTIMATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2023

2.1 Les dépenses d'investissement

Les principales réalisations 2023

DESIGNATION	2023
Requalification du quartier Les Prés beaux d'en bas - études	421 564.49 €
Rénovation énergétique du groupe scolaire	234 921.91 €
Végétalisation des cours d'école	36 362.20 €
Programme voirie	53 244.97 €
Acquisition d'un camion aux services techniques	41 400.00 €
Mise en place d'éclairage LED dans divers bâtiments communaux	23 516.15 €
Travaux d'aménagement de la VC2 et du rond-point des Charrières	24 592.22 €
Panneaux de signalisation et fournitures de voirie	19 004.55 €
Réhabilitation de la Résidence Le Bas Frêne	17 224.69 €
Rénovation de l'éclairage public	11 158.11 €
Matériel et outillage	8 357.00 €
Mobilier urbain	9 152.11 €
Rénovation des vestiaires de foot et acquisition de nouvel équipement	6 865.56 €
Aménagement de zone 30 à La Bézardais	6 285.18 €
Tri des déchets - création de points de collecte	6 031.92 €

Acquisition de matériel pour le séjour Quevjeun's	5 487.92 €
Achat de plantations	5 312.01 €

Evolution des dépenses d'investissement

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses réelles d'investissement	895 846.93 €	1 933 583.57 €	1 789 666.20 €	906 161.90 €	891 605.35 €	1 320 072.85 €
Evolution		1 037 736.64 €	- 143 917.37 €	- 883 504.30 €	- 14 556.55 €	428 467.50 €
		115.8%	-7.4%	-49.4%	-1.6%	48.1%

2.2 Les recettes d'investissement

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution 2023/2022
Subventions d'investissement	100 003.00 €	396 870.51 €	612 257.19 €	163 736.81 €	479 781.58 €	193%
FCTVA	129 636.11 €	111 058.94 €	312 993.62 €	249 976.83 €	76 160.50 €	-70%
Taxe d'aménagement	31 301.00 €	40 155.34 €	39 562.44 €	48 779.56 €	45 128.54 €	-7%
Excédent de fonctionnement	523 752.44 €	459 760.60 €	342 942.92 €	698 859.80 €	487 827.87 €	-30%
Remboursement du capital (prêts léna)	70 000.00 €	72 000.00 €	75 000.00 €	77 000.00 €	80 000.00 €	4%
TOTAL	854 692.55 €	1 079 845.39 €	1 382 756.17 €	1 238 353.00 €	1 168 898.49 €	-6%

A retenir :

- Un niveau de recettes d'investissement légèrement inférieur à 2022, compte tenu de la baisse du versement de FCTVA (- 173 816.33 €) et de l'excédent de fonctionnement de 2022 reporté inférieur à celui de 2021 (-211 031.93 €), malgré un très fort niveau de subventions enregistré (+316 044.77 €).

Détail des subventions d'investissement perçues :

Objet	Montant perçu en € TTC
DSIL 2021 – Rénovation énergétique du groupe scolaire	178 429,00 €
DETR 2023 - Requalification des Prés beaux d'en bas	55 075,00 €
Département – participation pour la requalification des Prés beaux d'en bas	42 021,00 €
Département – produit de amendes de police 2023- Requalification des Prés beaux d'en bas	30 000,00 €
Agence de l'eau – Réhabilitation de la Résidence le Bas frêne	128 052,00 €
Fonds Vert - Réhabilitation de la Résidence le Bas frêne	42 684,00 €
Dinan Agglomération – Défi Val vert	2 281,58 €
Etat – Renouvellement du parc informatique de la bibliothèque	1 239,00 €
TOTAL	479 781,58€

2.3 Les dépenses de fonctionnement

	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses réelles de fonctionnement	2 278 799.34 €	2 309 833.37 €	2 515 464.73 €	2 522 545.26 €	2 748 156.11 €

- Soit une augmentation de 8.94% par rapport à 2022 , qui s'explique en grande partie par l'inflation.

Comparatif des dépenses de fonctionnement 2022-2023				
		2022	2023	Evolution
11	charges à caractère général	701 627.09 €	820 724.50 €	16.97%
12	charges de personnel	1 602 136.24 €	1 674 093.73 €	4.49%
14	atténuation de produits	19 957.00 €	29 999.00 €	50.32%
65	charges de gestion courante	167 529.46 €	200 954.90 €	19.95%
66	charges financières	30 830.55 €	21 580.49 €	-30.00%
67	charges spécifiques	464.92 €	385.81 €	100.00%
68	dotations aux provisions	- €	417.68 €	100.00%
TOTAL		2 522 545.26 €	2 748 156.11 €	8.94%

Charges à caractère général

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Charges à caractère général	632 168.07 €	696 737.71 €	679 205.28 €	745 703.21 €	701 627.09 €	820 724.50 €

A retenir :

- Une augmentation globale de 16.97%
- Augmentation significative des dépenses d'électricité (+28 %), toutefois bien moins élevée que les +100 à 200% d'augmentation annoncés début 2023. Efficacité des mesures mises en place pour réduire le niveau de consommation.
- Augmentation des achats de denrées alimentaires (+18 000 €) dues à l'inflation et à l'augmentation du nombre de repas, compensée en recette par la participation des communes extérieures.
- Augmentation des fournitures, en raison de nombreux travaux effectués en régie (+17 000 €)
- Augmentation des postes d'entretien, particulièrement :
 - L'entretien de la voirie, dont l'augmentation des dépenses s'explique par des aménagements de sécurité (peinture routière pour des passages en zone 30 ou du marquage d'itinéraires cyclables (+11 500€))
 - L'entretien des équipements (+11 000 €) : robot de tonte, débroussailluse, tonnes à eau, broyeur, tondeuse, armoires froides, lave-vaisselles, four etc.

- L'entretien des réseaux (+6 500 €), qui s'explique par une intervention d'urgence au niveau du passage à niveau des Prés beaux d'en bas
- Augmentation des frais de réception (+6500 €), qui s'explique par la prise en charge du feu d'artifice des Féeries de 2022 en 2023.
- Augmentation des cotisations aux organismes, du fait de la prise en charge sur 2 exercices de la participation au CLSPD (1 419.95 € x 2 années)
- Baisse du poste de maintenance, en raison des dépenses de maintenance informatique, enregistrées désormais au chapitre 65

	2022	2023	Ecart 2023/2022
Fluides	165 814.84 €	196 659.70 €	19%
Alimentation	77 249.97 €	95 337.26 €	23%
Fournitures d'entretien	9 370.29 €	12 051.67 €	29%
Fournitures de voirie	4 584.41 €	10 031.32 €	119%
Petits équipements et autres fournitures	33 058.12 €	50 132.13 €	52%
Vêtements de travail	2 054.22 €	3 879.41 €	89%
Fournitures administratives	7 178.89 €	6 433.79 €	-10%
Bibliothèque	10 475.08 €	10 554.46 €	1%
Fournitures scolaires	12 060.62 €	12 623.69 €	5%
Maintenance	46 995.16 €	41 195.46 €	-12%
Entretien (voirie, bâtiments, véhicules)	154 812.13 €	177 394.21 €	15%
Assurance	18 947.94 €	20 462.16 €	8%
Documentation	2 109.90 €	1 876.70 €	-11%
Organismes de formation	4 663.00 €	5 889.00 €	26%
Prestations de service/locations mobilières	38 207.03 €	39 413.59 €	3%
Frais de nettoyage des locaux	13 242.39 €	14 653.26 €	11%
Transports collectifs et administratifs	10 737.00 €	7 731.88 €	-28%
Réception	14 425.49 €	20 894.86 €	45%
Affranchissement	4 099.32 €	4 507.13 €	10%
Télécommunications	13 550.18 €	16 782.10 €	24%
Cotisations aux organismes	6 941.25 €	10 387.07 €	50%
Taxes foncières	2 563.00 €	2 748.00 €	7%

Charges de personnel

Evolution des effectifs de la commune

	au 01/01/2020	au 01/01/2021	au 01/01/2022	au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Effectif total	38	38	38	42	40
-dont catégorie A	2	2	2	2	2
-dont catégorie B	5	5	4	4	4
-dont catégorie C	31	31	32	36	34
Titulaires	30	29	28	29	29
Stagiaires	2	0	2	1	4
Contractuels de droit public	4	6	4	9	5
Contractuels de droit privé	1	2	3	2	1
Apprentis	1	1	1	1	1

Evolution de la rémunération

	2019	2020	2021	2022	2023
Rémunération principale	748 612.66 €	740 473.83 €	863 680.79 €	914 323.14 €	962 220.18 €
NBI	8 629.25 €	9 278.28 €	8 212.20 €	6 937.36 €	8 502.29 €
SFT	8 495.17 €	8 768.00 €	8 384.55 €	7 639.41 €	12 833.13 €
Régimes indemnitaires	102 101.51 €	103 125.36 €	124 559.67 €	139 561.19 €	172 118.63 €

Evolution des charges de personnel

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution 2022/2023
012 - Charges de personnel	1 364 928.99 €	1 401 987.66 €	1 565 841.10 €	1 602 136.24 €	1 674 093.73 €	4.5%
6419 - Remboursement sur rémunérations du personnel et autres charges sociales	10 936.11 €	44 192.05 €	16 598.32 €	5 393.05 €	8 372.79 €	
74718- Participation de l'Etat aux contrats aidés	4 610.96 €	14 875.41 €	29 018.72 €	18 558.15 €	11 450.07 €	
TOTAL (Charges de personnel - Remboursements)	1 349 381.92 €	1 342 920.20 €	1 520 224.06 €	1 578 185.04 €	1 654 270.87 €	

Des charges de personnel en augmentation relative, compte tenu :

- De l'augmentation du SMIC au 1^{er} janvier puis au 1^{er} mai 2023
- De la revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2023
- Du rattachement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle au budget 2023 (+17 240 €).

Cette augmentation reste toutefois en-deçà du niveau de l'inflation enregistré en 2023 (4.9%).
Les dépenses liées au personnel représentent 61 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Autres charges de gestion courante

Prise en charge des dépenses de maintenance informatique, désormais comptabilisées à ce chapitre (+19 000 €)
Augmentation de l'enveloppe dédiée aux subventions versées aux associations (+4 000 €)
Augmentation des indemnités des élus en corrélation avec la revalorisation du point d'indice (+5000 €)

Le bilan des consommations énergétiques des bâtiments communaux en 2023 (source : SDE 22)

ELECTRICITE SITE	TOTAL 2021		TOTAL 2022		TOTAL 2023		ECART 2023/2022	
	KWH	Montant TTC	KWH	Montant TTC	KWH	Montant TTC	% KWH	% Dép TTC
Mairie	98538	18 769.34 €	68716	13 371.16 €	63893	32 496.98 €	-7%	143%
Groupe Scolaire Le Petit Prince	116228	21 642.91 €	100713	19 611.36 €	82230	31 527.24 €	-18%	61%
Salle de danse	9733	1 671.73 €	7608	1 894.82 €	7321	2 900.86 €	-4%	53%
Logement d'urgence des Charrières	12626	1 849.43 €	8740	2 075.34 €	8690	3 794.34 €	-1%	83%
Salle des Charrières	1394	382.65 €	2132	580.22 €	2300	1 534.82 €	8%	165%
Maison des Associations	2397	374.71 €	3812	924.88 €	1666	710.48 €	-56%	-23%
Salle des Fêtes	5261	986.63 €	6926	1 962.95 €	8504	3 371.82 €	23%	72%
Vestiaires de Football	1653	409.98 €	3954	1 352.77 €	6483	2 621.55 €	64%	94%
Bibliothèque	10312	1 826.49 €	9472	2 505.91 €	8341	2 276.86 €	-12%	-9%
complexe sportif	53557	10 425.49 €	62201	13 835.58 €	59488	20 920.94 €	-4%	51%
Boulodrome	631	497.81 €	1103	767.86 €	803	925.37 €	-27%	21%
Centre technique municipal	18545	2 947.60 €	12964	3 476.43 €	14010	5 342.72 €	8%	64%
Pompe relèvement Bassin d'orage des 4 routes	1499	278.43 €	1059	373.10 €	2106	1 008.97 €	99%	170%
TOTAL ELECTRICITE	330372	62 063.29 €	289400	62 732.38 €	265834	109 432.97 €	-8%	74%

GAZ SITE	TOTAL 2021		TOTAL 2022		TOTAL 2023		ECART 2023/2022	
	KWH	Montant TTC	KWH	Montant TTC	KWH	Montant TTC	% KWH	% Dép TTC
Complexe sportif	5387	4 761.79 €	15732	11 126.18 €	4818	4 483.89 €	-89%	-60%
Bibliothèque	4393	3 191.45 €	3377	2 264.12 €	2644	1 919.83 €	-22%	-15%
Espace Art et Création	5141	3 915.26 €	4563	2 987.58 €	4428	2 986.40 €	-3%	0%
Espace des Charrières	6192	6 198.06 €	7288	4 790.64 €	7341	5 135.60 €	1%	7%
Groupe Scolaire Le Petit Prince	25315	21 891.94 €	25027	22 792.56 €	18885	15 793.42 €	-25%	-31%
Maison des associations et salle des fêtes	5091	4 185.95 €	3655	3 206.32 €	4322	3 656.42 €	18%	14%
Vestiaires de Foot-ball	137	225.45 €	166	187.60 €	211	237.31 €	35%	26%
TOTAL GAZ	51656	44 369.90 €	59788	47 365.00 €	42649	34 212.87 €	-29%	-28%

2.4 Les recettes de fonctionnement

	2019	2020	2021	2022	2023	Ecart 2023/2022
Recettes réelles de fonctionnement	2 884 869.57 €	2 941 086.51 €	3 096 880.44 €	3 168 253.31 €	3 302 530.35 €	4.24%

Recettes réelles de fonctionnement 2023 :

Comparatif des recettes de fonctionnement 2022-2023				
		2022	2023	Evolution
13	Atténuation de charges	5 393.05 €	8 372.79 €	55.25%
70	Produits des services	279 108.21 €	394 392.45 €	41.25%
73	Impôts et taxes	2 395 233.41 €	2 375 333.33 €	-0.83%
74	Dotations	447 177.31 €	489 430.66 €	9.45%
75	Produits de gestion courante	36 714.65 €	32 746.48 €	-10.81%
76	Produits financiers	7.20 €	13.20 €	-8.33%
77	Produits exceptionnels	4 501.00 €	2 241.44 €	-50.20%
TOTAL		3 168 134.83 €	3 302 530.35 €	4.24%

A retenir : Une augmentation des recettes réelles de fonctionnement de 4.24% par rapport à 2022 (+ 134 277.04 €)

Produits des services

- Très forte augmentation des produits des services (chapitre 70), en raison de la recette versée par Dinan Agglomération en compensation du transfert de gestion des eaux pluviales urbaines (+102 400 €). Cette recette est cependant neutre, puisque le même montant est déduit de l'attribution de compensation versée également par Dinan Agglomération (chapitre 73).

Impôts et taxes

- Une augmentation des impôts directs de +96 186 € (+6.28 %) en raison de l'augmentation des bases locatives.
- Une diminution de la Dotation de Solidarité Communautaire en baisse pour la 2^e année consécutive : 15 689 € en 2021, 15 008 € en 2022 et 13 842 € en 2023

Dotations et Participations

- Un montant de remboursement des services de l'Etat de 29 970 €, en compensation de la mise en place du dispositif de cantine à 1 €
- Une augmentation des recettes versées par la CAF (+14 127 €)
- Une très légère augmentation des dotations d'Etat de 1.86 % (+5 282 €)

Produits de gestion courante

- Une baisse de 5 117 € de revenus locatifs, en raison du non-renouvellement du bail du logement communal situé 2, rue Augustin Leguen. Il est également à rappeler que le budget 2022 avait enregistré une recette exceptionnelle de 6600 € liée à l'hébergement du centre COVID à la maison des associations.

Evolution de l'épargne

L'épargne brute : différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle mesure la part des ressources courantes restantes après financement des charges courantes et des frais financiers pour financer le remboursement en capital de la dette et les dépenses d'équipement.
L'épargne nette : épargne brute diminuée des remboursements en capital de la dette. Elle mesure la part des ressources courantes restantes après financement des charges courantes, des frais financiers et du remboursement en capital de la dette pour financer les dépenses d'équipement.

	2019	2020	2021	2022	2023
Epargne brute	606 190.23 €	636 745.92 €	581 415.71 €	645 708.05 €	554 374.24 €
Epargne nette	390 400.76 €	391 588.04 €	312 826.99 €	375 550.17 €	361 216.36 €

2.5 Le résultat attendu

	Résultat de clôture de l'exercice 2022	Résultat estimatif de l'exercice 2023
Investissement (R001)	669 007.73 €	619 341.87 €
Fonctionnement	487 827.87 €	458 011.85 €
TOTAL	1 156 835.60 €	1 077 353.72 €

3. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Les principaux objectifs :

- Contenir l'augmentation des dépenses de fonctionnement, cependant inéluctables compte tenu :
 - De la nouvelle augmentation annoncée sur les dépenses de fluides
 - De l'inflation, toujours d'actualité en 2024
 - De l'augmentation des charges de personnel
- Investir, en préservant les ressources, dans un objectif d'amélioration du cadre de vie et d'accessibilité aux services et aux équipements
- Défendre des dossiers de demandes de subventions qui permettront de maintenir un fort niveau d'investissement, en limitant le recours à l'emprunt
- S'adapter aux évolutions législatives sur le tri des déchets en proposant des solutions facilitatrices et adaptées aux usagers
- Privilégier les achats durables et favoriser les circuits courts
- Favoriser la durabilité des équipements, en privilégiant la réparation plutôt que le remplacement

3.1 Les dépenses d'investissement et leur financement

Les nouvelles inscriptions tiennent compte du **Plan pluriannuel d'investissement**, réalisé en 2020 et mis à jour chaque année.

Objet	2024	2025	2026
Groupe scolaire			
Remplacement SSI	65 000.00 €		
Travaux bâtiment divers	25 000.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €
Végétalisation de la cour et nouvelles structures de jeux	36 000.00 €		
Préau		70 000.00 €	
Equipements divers	8 000.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €
Total Groupe scolaire	134 000.00 €	80 000.00 €	10 000.00 €
Quev'kid's			
Equipements divers	7 300.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €
Total ALSH	7 300.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €
Quev'jeun's			
Equipement divers	3 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
Total Quev'jeun's	3 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
Restaurant scolaire			
Valsselle	3 300.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
Equipements divers	6 500.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €
Total Restaurant scolaire	9 800.00 €	4 000.00 €	4 000.00 €
Mairie			
Mobilier et Equipement divers	1 500.00 €	10 000.00 €	1 500.00 €
Remplacement des chéneaux en étanchéité	20 000.00 €	- €	- €
Travaux de redistribution des espaces	35 000.00 €	400 000.00 €	- €
Total Mairie	56 500.00 €	410 000.00 €	1 500.00 €
Bibliothèque			
Mobilier et équipements divers	2 000.00 €	1 500.00 €	1 500.00 €
Total Bibliothèque	2 000.00 €	1 500.00 €	1 500.00 €

Objet	2024	2025	2026
Salle des fêtes			
Nouvelle sonorisation	6 500.00 €		
Tables de réunion	5 000.00 €		
Achat de chariots et de vaisselle manquante	2 800.00 €		
Total Salle des fêtes	14 300.00 €	- €	- €
Salle des Charrières			
Mise en accessibilité de la salle de réception	10 000.00 €		
Table de desserte	1 000.00 €		
Total Salle des Charrières	11 000.00 €	- €	- €
Réaménagement du site de l'ancienne école du bourg			
Etudes	10 000.00 €	10 000.00 €	
Total Réaménagement du bourg	10 000.00 €	10 000.00 €	- €
Espaces sportifs et associatifs			
Boulodrome	10 000.00 €	- €	- €
Terrain de et vestiaires de football	2 000.00 €	- €	- €
Total Espaces sportifs et associatifs	12 000.00 €	- €	- €
Complexe sportif			
Equipement divers	4 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
Total Complexe sportif	4 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
Mobilités douces			
Travaux liaison douce Trélivan-Quévert			86 400.00 €
Création de liaisons cyclables phase 4 - de la rue de la Violette au bourg + route de Ploubalay, et aménagement des abords de la piscine - études			5 000.00 €
Total Mobilités douces	- €	- €	91 400.00 €
Réhabilitation de la Résidence le Bas Frêne			
Travaux	300 000.00 €	300 000.00 €	- €
Total Réhabilitation Résidence Le Bas Frêne	300 000.00 €	300 000.00 €	- €

Objet	2024	2025	2026
Aménagements de sécurité routière			
Malainay	120 000.00 €		
Ville Pierre	10 000.00 €	70 000.00 €	
Avenue de l'Aublette	10 000.00 €	70 000.00 €	
Sécurité routière - marquage	13 000.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €
Financement de l'échangeur des Périaux - solde			7 000.00 €
Total Aménagement sécurité routière	153 000.00 €	150 000.00 €	17 000.00 €
Programme voirie			
Provision	65 000.00 €	30 000.00 €	30 000.00 €
Total Programme voirie	65 000.00 €	30 000.00 €	30 000.00 €
Requalification de la VC2 et du giratoire des Charrières			
Travaux (liaisons douces, eaux pluviales, voirie, espaces verts)	400 000.00 €	320 000.00 €	
Total VC2 et giratoire des Charrières	400 000.00 €	320 000.00 €	- €
Dépollution Ex-Diro			
Maîtrise d'œuvre + travaux			11 279.76 €
Total Dépollution Ex-Diro	- €	- €	11 279.76 €
Eclairage public			
Travaux d'éclairage public	53 953.30 €	20 000.00 €	20 000.00 €
Rénovation de l'éclairage public de la Résidence le Bas Frêne	57 300.00 €	- €	- €
Programme de rénovation des lanternes - Fonds Vert	19 430.00 €		
Total Eclairage public	130 683.30 €	20 000.00 €	20 000.00 €
Eaux pluviales			
Curages, inspections et mises en conformité	15 000.00 €	20 000.00 €	20 000.00 €
Total Eaux pluviales	15 000.00 €	20 000.00 €	20 000.00 €
Acquisitions foncières			
Provision	5 000.00 €	5 000.00 €	200 000.00 €
Total Acquisitions foncières	5 000.00 €	5 000.00 €	200 000.00 €
Gestion des ressources			
Création de points de collecte	5 000.00 €	- €	- €

Objet	2024	2025	2026
Création de haies sèches	4 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €
Total Gestion des ressources	9 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €
Arbres et Végétaux			
Achat d'arbres et végétaux (gestion différenciée)	5 000.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €
Total Végétaux	5 000.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €
Courtil des senteurs			
Espaces d'exposition Courtil des senteurs	15 000.00 €		
Signalétique	4 000.00 €		
Remplacement des rosiers	2 000.00 €		
Total Courtil des senteurs	21 000.00 €	- €	- €
Cimetière			
Colombarium	8 500.00 €	- €	- €
Bacs à déchets verts	2 000.00 €	- €	- €
Total Courtil des senteurs	10 500.00 €	- €	- €
Amenagement du Vallon sauvage			
Accessibilité du Vallon sauvage à tous les publics	75 000.00 €	75 000.00 €	
Total Vallon sauvage	75 000.00 €	75 000.00 €	- €
Aménagements paysagers chemins/sites			
Signalétique: provision	8 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €
Total Aménagements paysagers	8 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €
Atlas de la Biodiversité			
Mise en œuvre des fiches actions	14 000.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €
Total ABI	14 000.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €
Fournitures de voirie			
Bandes podotactiles	2 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €
Panneaux de signalisation voirie	10 000.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €
Total Fournitures de voirie	12 000.00 €	12 000.00 €	12 000.00 €

Objet	2024	2025	2026
Mobilier urbain			
Provision abri vélo/ abribus	20 000.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €
Bancs, poubelles	4 000.00 €	4 000.00 €	4 000.00 €
Total Mobilier urbain	24 000.00 €	14 000.00 €	14 000.00 €
Décorations de Noël			
Acquisitions	2 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €
Total Décorations de Noël	2 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €
Outillage/ Matériel services techniques			
Outillage divers	12 000.00 €	4 500.00 €	4 500.00 €
Total Outillage	12 000.00 €	4 500.00 €	4 500.00 €
Mobilier festivités			
Achat de 15 tables et 50 bancs	7 000.00 €	- €	- €
Total Festivités	7 000.00 €	- €	- €
Prévention: hygiène, sécurité			
bornes incendie réparation ou remplacement - provision	7 500.00 €	7 500.00 €	7 500.00 €
Autolaveuse (groupe scolaire)	3 400.00 €		
Equipements divers	750.00 €	500.00 €	500.00 €
Total Sécurité et Accessibilité	11 650.00 €	8 000.00 €	8 000.00 €
Matériel Informatique / Bureauutique			
Reliure et numérisation des registres	6 000.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €
Matériel divers	450.00 €	500.00 €	500.00 €
Borne extérieure mairie	10 000.00 €		
Module de dématérialisation des actes	10 000.00 €		
Parc téléphonie, informatique et logiciels - provision	5 000.00 €	30 000.00 €	
Copieurs mairie		10 000.00 €	
Total Matériel Informatique/Bureauutique	31 450.00 €	43 500.00 €	3 500.00 €
TOTAL	1 564 683.30 €	1 532 500.00 €	473 679.76 €

Les dépenses d'investissement principales prévues pour l'année 2024 :

	2024 en € TTC
Aménagements de la VC2 et du giratoire des Charrières	720 000.00 €
Réhabilitation de la Résidence le Bas Frêne	600 000.00 €
Mise en accessibilité du Vallon sauvage	150 000.00 €
Rénovation de l'éclairage public	130 000.00 €
Aménagements de sécurité à Malaunay	125 000.00 €
Remplacement du Système de Sécurité Incendie du Groupe scolaire	65 000.00 €
Programme voirie 2024	65 000.00 €
Panneaux de signalisation, marquage et signalétique	38 000.00 €
Végétalisation et aménagement des cours d'école	36 000.00 €
Réaménagement des locaux de la mairie – Maîtrise d'œuvre	35 000.00 €
Mobilier urbain : abribus, abri vélos, bancs, poubelles	24 000.00 €
Remplacement des chéneaux d'étanchéité de la mairie	20 000.00 €
Aménagements de sécurité à la Ville Pierre - études	15 000.00 €
Aménagements de sécurité avenue de l'Aublette - études	15 000.00 €

Création d'espaces d'exposition dans le Courtil des senteurs	15 000.00 €
Reprise du bardage extérieur du groupe scolaire	15 000.00 €
Plan d'actions de l'Atlas de la Biodiversité Intercommunale	14 000.00 €
Réaménagement du site de l'ancienne école du bourg – études	10 000.00 €
Remplacement des chéneaux d'étanchéité du boulodrome	10 000.00 €
Borne numérique extérieure en mairie	10 000.00 €
Module de dématérialisation des actes	10 000.00 €
Mise en accessibilité de la salle de réception des Charrières	10 000.00 €
Colombarium	8 500.00 €
Points de collecte	5 000.00 €

Recettes mobilisables

- Le FCTVA : calculé sur les dépenses d'investissement de 2022, le montant est estimé à **167 103.09€**
- Le produit de la taxe d'aménagement, estimé en 2024 à **45 000€**
- Les subventions déjà attribuées en attente de versement :

*Pour la réhabilitation de la résidence le Bas Frêne : **170 736.00 €***

- Par l'Agence de l'eau : 128 052.00 € (solde)
- Par l'Etat au titre du Fonds vert : 42 684 € (solde)

Pour les aménagements de sécurité le long de la VC2 et au niveau du rond-point des Charrières : **186 389.00 €**

- Par le Département au titre du contrat de territoire : 186 389.00 €

- L'affectation du résultat de fonctionnement (compte 1068), estimé à **453 121.85 €**.
- L'excédent d'investissement cumulé (compte 001) estimé à **619 341.87 €**.
- Les amortissements, estimés à **150 000 €**.
- Il est par ailleurs proposé d'inscrire un emprunt, d'un montant situé **autour de 700 000 €**, qui permettrait à la collectivité de contracter un prêt en cours d'année pour venir financer l'un des équipements en projet, et en attente de l'obtention de subventions : 6 dossiers de demande sont en cours d'instruction, pour un montant total demandé de 518 000 €.

3.2 Les dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général

- Poursuivre les efforts de maîtrise des dépenses sur l'ensemble des postes
- Privilégier dès que possible les achats durables, dans une démarche socialement et écologiquement responsable

Charges de personnel

- Contenir l'évolution des charges de personnel, nécessairement en augmentation compte tenu de :
 - l'ajout automatique de 5 points d'indice à tous les agents de la collectivité au 1er janvier 2024
 - la modification du RIFSEEP, votée par délibération du 21 décembre 2023

Charges de gestion courante

- Maintenance des niveaux de subventions aux associations

3.3 Les recettes de fonctionnement

Produits des services

Les recettes versées par les familles pour le service d'ALSH, l'APS et le service de restauration devraient se maintenir au niveau de l'année 2023. Ce chapitre enregistrera, comme en 2023, le versement d'un montant de 102 400 € par Dinan Agglomération pour compenser le transfert de gestion des eaux pluviales urbaines.

Impôts et taxes

Pas de modification des taux de taxe foncière, compte tenu de l'augmentation des bases locatives. Les bases devraient en effet à nouveau augmenter en 2024, entre 4 à 4.5 %. Les taux proposés seront donc les mêmes qu'en 2023 à savoir :

	Taux 2024
<i>Taxe habitation</i>	12.54%
<i>Taxe foncier bâti</i>	32.21%
<i>Taxe foncier non bâti</i>	52.74%

Attribution de compensation

L'attribution de compensation enregistre une baisse de 102 400 € liée au transfert de gestion des eaux pluviales urbaines.

La baisse de 2022 liée à la suppression de la taxe d'habitation prend cependant fin en 2024.

Le montant de l'attribution de compensation versée par Dinan Agglomération est ainsi réaugmenté de 16 408 €, pour un montant total de **680 757 €**

Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)

La DSC perçue par Quévert fluctue de 13 000 à 16 000 €..

Dotations, subventions et participations

Ce chapitre devrait enregistrer un maintien des dotations et participations perçues en 2023.

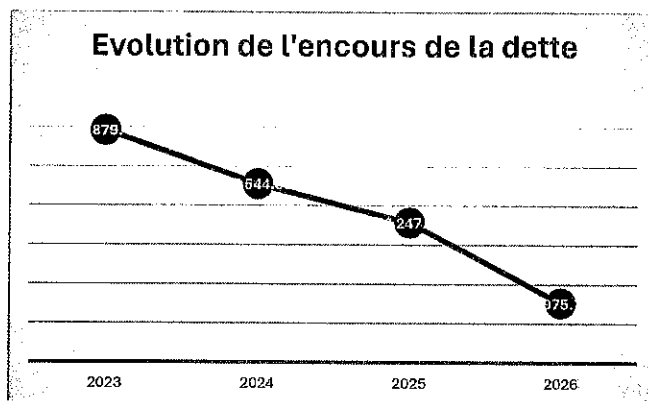
Autres produits de gestion courante

Le montant devrait rester équivalent à 2023 pour ne pas faire subir plus de dépenses aux administrés.

LA DETTE

L'encours global de la Ville de QUEVERT s'établit au 31 décembre 2023 à 1 179 079.01 €. 3 contrats de prêt sont en cours, le 4^e ayant pris fin le 15/07/2023. Le 2^e prêt prend fin le 15/07/2024, et le 3^e le 01/08/2025. Après cette date, il ne restera que l'emprunt réalisé pour financer les travaux du complexe sportif à rembourser. L'encours de dette par habitant, de 297.30 € par habitant (contre 421 € en 2021 et 365.80 € en 2022) est particulièrement faible, la moyenne de l'encours par habitant des communes de même strate (2500 à 5000 habitants), se situant à 709 €/habitant en 2021.

Encours de la dette, ou capital restant dû = somme globale des crédits en cours (capital + intérêts)



La capacité de désendettement (encours de la dette sur épargne brute) est de 2.15 années, contre une moyenne de 3.7 années pour les communes de même strate.

Brigitte JUGUE-FOURNET demande qu'il soit précisé que les chiffres annoncés sont en TTC. La mention sera portée dans le document.

Plusieurs questions sont posées sur le tableau des consommations énergétiques. Eric YGER précise que la bibliothèque a un contrat d'électricité spécifique qui ne pratique pas les mêmes tarifs. Les montants seront toutefois revérifiés – après vérification les montants 2021 et 2022 étaient erronés.

Il est demandé de supprimer la ligne Eclairage public puisque la commune ne possède pas les données comparatives 2022 et 2023.

Dimitri GEA conseille le portail Collectivités d'Enedis pour le suivi des consommations, plus fiable que la plateforme Savee qui n'est pas encore tout à fait au point.

Concernant les recettes liées aux locations de salles, Anne CHARRÉ demande que la partie sur le centre Covid soit reformulée. Eric YGER explique que la commune avait enregistré une grosse recette en 2022 liée à l'occupation de la Maison des associations par le laboratoire pour y installer le centre Covid. C'est donc une recette en moins pour le budget 2023.

Jean-Yves ANGER demande comment on trouve les 453 000 € indiqués dans le résultat attendu. Eric YGER répond qu'il s'agit des recettes moins les dépenses de fonctionnement, amortissements compris (Après vérification, le résultat attendu en fonctionnement est de 458 011.85 €). Brigitte JUGUE-FOURNET demande que les mentions Fonctionnement et Investissement soient précisées dans le tableau pour une meilleure lisibilité.

Des questions sont posées sur les évolutions à venir sur le prix de l'électricité. Dimitri GEA souhaite apporter quelques précisions. Les prévisions sont floues car nous étions sur un achat groupé d'électricité qui va se terminer. Tous les chiffres donnés restent incertains tant que le nouveau contrat ne sera pas signé.

Au sujet du réaménagement du site de l'ancienne école, Éric YGER précise que la commune est accompagnée par un nouveau dispositif public gratuit appelé « Urban Vitaliz », qui accompagnent les projets qui rentrent dans le cadre de la définition d'une friche, ce qui est le cas ici. Anne CHARRÉ s'étonne de ne plus voir la ligne de démolition des préfabriqués. Eric YGER répond que la démolition ne sera pas faite sur le mandat. L'intérêt est de faire le projet dans son ensemble et dans la continuité. Francis ADNOT ajoute que c'est une étude globale du centre-bourg qui sera proposée. L'étude du projet a déjà été engagée et sera réalisée sur le mandat.

Sylvie MEUNIER demande à quoi correspondent les 15000 € d'espaces d'exposition dans le Courtil. Il est précisé qu'il s'agit de panneaux d'expositions de photos, dont le budget a depuis été revu à la baisse.

Brigitte JUGUE-FOURNET demande pourquoi les chiffres sont différents entre ceux annoncés dans le PPI et ceux annoncés dans le budget 2024. Il est expliqué que les montants inscrits dans le budget 2024 correspondent à la totalité du marché, mais l'on sait déjà que tout ne sera pas payé en 2024. Le PPI tient donc compte de l'échéancier de paiement « au réel ».

Anne CHARRÉ demande si le prêt sera fléché sur un projet en particulier. Eric YGER annonce que si un prêt est souscrit, il ne le sera pas pour financer un projet de 2024, mais éventuellement pour financer les travaux à venir sur la mairie en 2025.

Anne CHARRÉ demande si les associations ont des demandes de financement supplémentaires compte tenu de l'inflation. Ne serait-il pas temps de revoir l'enveloppe ? Sylvie LESNÉ indique que les demandes de subvention sont en cours d'étude avant présentation en intercommission, mais elle n'a pas observé d'augmentation particulière dans les montants demandés, sauf pour les associations caritatives. Anne CHARRÉ trouverait intéressant de lancer une réflexion collective avec les communes de la zone agglomérée, qui permettrait de connaître l'utilisation des subventions qui est faite commune par commune, et s'interroger ensemble sur la manière dont ces associations pourraient être accompagnées. Eric YGER rappelle que l'enveloppe globale comprend encore une marge confortable.

Francis ADNOT suggère que les subventions pour les associations caritatives soient désormais prises en charge par le CCAS, pour plus de cohérence. Catherine DENIEL prend note de cette proposition qui sera étudiée. Jean-Luc ALLORY trouve que cette proposition va à l'encontre de la demande d'Anne CHARRE en termes de transparence, tous les conseillers municipaux n'ayant pas accès aux données du CCAS.

Jean-Luc ALLORY souhaite ensuite revenir sur le transfert de compétence de la gestion des eaux pluviales, et les problèmes de conformité des raccordement au Poulichot. Ne va-t-on pas désormais être dans l'obligation de réaliser ces travaux de mise en conformité.

Francis ADNOT indique n'avoir eu aucune demande de Dinan Agglomération en ce sens jusqu'à présent. Il confirme qu'un problème de liaison sur le réseau entre le public et le privé persiste, mais les problèmes de raccordement étant sur la partie privée, ils sont à la charge du particulier. Jean-Luc ALLORY indique que c'est un problème pour obtenir les certificats de conformité.

Francis ADNOT ajoute que la commune a pris en compte la question des eaux pluviales, et réalise des passages caméras et une réhabilitation des réseaux à chaque projet de travaux sur la voirie. La commune investit donc régulièrement, mais pas chez le particulier bien sûr. C'est une problématique plus générale, que l'on a pu rencontrer récemment lors de travaux de gaz avec intervention chez les particuliers, qui ont pu dégrader des terrasses et des jardins ; la commune n'a pas la main et ne peut malheureusement intervenir sur cette partie.

Jean-Luc ALLORY revient sur les problèmes de branchement : le problème est que les eaux pluviales sont renvoyées dans les eaux usées. Francis ADNOT ajoute que cela engendre d'ailleurs ensuite des problèmes sur la station d'épuration qui passe en surcharge.

Le Conseil municipal,

PREND ACTE que le débat d'orientations budgétaires a eu lieu.

AFFAIRE N°2 : ACQUISITION D'UN DELAISSE DE VOIRIE SITUE « LE BOIS BUTTE »

Rapporteur : Francis ADNOT

Par courrier en date du 18 octobre 2023, Maître CRESPEL notaire à Dinan propose à la commune la rétrocession à l'euro symbolique, de la parcelle AB n°62 d'une surface de 26 m² située « Le Bois Butte » à QUEVERT, appartenant aux CTS RAULT.

Les frais relatifs à cet acte incombant à la commune seraient de 144 €.

Afin de régulariser la situation et pour que cet espace rentre dans le domaine public, il est proposé de procéder à l'acquisition à titre gratuit de cette parcelle.

Vu l'avis favorable de la commission d'urbanisme en date du 23 janvier 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

AUTORISE l'achat à titre gratuit de la parcelle AB n° 62 «Le Bois Butte », d'une superficie de 26 m².

AUTORISE la dépense correspondant aux frais d'actes.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte translatif de propriété.

AFFAIRE N°3: INSTALLATION CLASSEE DE L'EARL DU « CHESNAY CHEL » SITUEE A LA LANDEC : AVIS SUR LA DEMANDE D'EXPLOITER UN ELEVAGE PORCIN

Le Préfet des Côtes D'Armor informe soumettre à consultation du public, à la Mairie de LA LANDEC, la demande présentée par l'« EARL DU CHESNAY CHEL » sise à LA LANDEC, représentée par Messieurs Didier SAILLARD et Stéphane DANIEL. La demande concerne l'extension de l'élevage porcin pour un nouvel effectif de 1976 animaux équivalents (AE) et la mise à jour du plan d'épandage.

L'installation est soumise à enregistrement sous la rubrique 2102-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et fait l'objet d'une procédure susceptible d'aboutir à un arrêté d'enregistrement assorti, le cas échéant, de prescriptions particulières.

La commune de QUEVERT est concernée par le plan d'épandage, au niveau des parcelles D n° 1028 , d'une superficie de 14 891 m2 et C n° 1252, d'une superficie de 5027 m2.

Une consultation du public de 4 semaines, du 1^{er} février 2024 au 29 février 2024, est ouverte dans la commune de LA LANDEC. L'avis du conseil municipal est sollicité.

Francis ADNOT précise que les deux parcelles situées à Quévert faisaient déjà partie de leur propriété. Ce sont des prairies, qui ne seront pas concernées par le plan d'épandage.

Sylvie MEUNIER demande des précisions. Antoine DEGUEN ne comprend pas pourquoi on demande l'avis à la commune. Francis ADNOT précise qu'il s'agit d'une procédure réglementaire, obligatoire dans le cadre d'une enquête publique dès lors que des parcelles sont sur la commune.

Maryam ABOU-MERHI indique que le plan d'épandage est difficile à trouver sur le site de la Préfecture, et difficile à analyser car il faut maîtriser le sujet. Il est indiqué que les deux parcelles ont une bonne aptitude à l'épandage. Pourquoi les inclure ? Il y aura plus de concentration sur d'autres parcelles ?

Francis ADNOT propose de procéder comme habituellement, c'est-à-dire de se ranger à l'avis de la commune concernée par l'exploitation.

Maryam ABOU-MERHI informe qu'elle est contre le principe de se ranger à l'avis de la commune siège de l'exploitation. Quévert peut voter. Si le conseil municipal délibère sur le plan d'épandage, elle s'abstient ; si le conseil municipal se range à l'avis de la commune, elle est contre.

Plusieurs élus indiquent de pas avoir suffisamment d'informations pour se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Par 15 POUR

6 ABSTENTIONS (Yannick LUCAS, Clément ROUSSEAU, Bénédicte RUISSEAU, Brigitte JUGUE-FOURNET, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN)

1 CONTRE (Maryam ABOU-MERHI)

SE RANGE à l'avis du Conseil municipal de LA LANDEC concernant la demande.

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE

- Pour la signature des devis, contrats, marchés, dont le montant est compris entre 4 000€ HT et 40 000€ HT

21/12/2023	2023-030	Virement de crédits N°3	2 969.89 €HT
29/12/2023	2023-031	Virement de crédits N°4	1470.10 €HT
31/01/2024	2024-001	Avenant 1 MO travaux de réhabilitation Résidence du Bas Frêne	3 445.44 €HT

- Pour l'exercice du droit de préemption

N° de dossier	Date de décision	Décision	Demandeur	Adresse du terrain
IA 022 259 23 C0055	15/01/2024	Pas d'acquisition	Me GROUSSARD	Les Bois Hus 22100 QUEVERT

IA 022 259 23 C0056	09/01/2024	Pas d'acquisition	Me LEMOINE Florian	9 Le Grand Clos 22100 Quévert
IA 022 259 23 C0057	28/12/2023	Pas d'acquisition	Me CRESPEL	17 Rue du tram 2100 Quévert
IA 022 259 23 C0058	09/01/2024	Pas d'acquisition	Maître ALLOT RANC	16 résidence les Charrières 22100 Quévert
IA 022 259 24 C0001	30/01/2024	Pas d'acquisition	Maître MENARD-JAMET	46 les Prés beaux 22100 Quévert
IA 022 259 24 C0002	/02/2024	Pas d'acquisition	Me laurent FRANCOIS	Rue des Alouettes 22100 Quévert
IA 022 259 24 C0003	/02/2024	Pas d'acquisition	Me ALLOT RANC	6 résidence le bas frêne 22100 Quévert
IA 022 259 24 C0004	26/01/2024	Pas d'acquisition	Office DINAN	2 Imp. Louis Blériot 22100 Quévert
IA 022 259 24 C0005	26/01/2024	Pas d'acquisition	Office DINAN	10 Rue Rolland Garros 22100 Quévert
IA 022 259 24 C0006	26/01/2024	Pas d'acquisition	Office DINAN	12 rue Rolland Garros 22100 Quévert

Questions diverses :

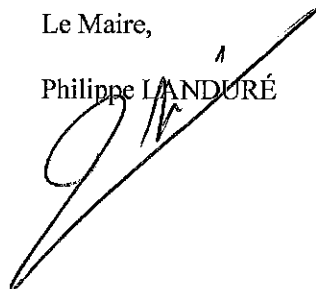
-Présentation de la nouvelle organisation du service d'entretien des locaux mise en place au 1^{er} février 2024,, qui a recueilli l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 22 janvier 2024 :

- 2 nouveaux cycles de travail visant à améliorer les conditions de travail et la fatigabilité des agents
- des missions recentrées autour de la restauration et de l'entretien, l'accompagnement dans la navette scolaire et le pointage des enfants mangeant à la cantine ayant été transférées aux services enfance-jeunesse

Séance levée à 21h58

Le Maire,

Philippe LANDURÉ



Le Secrétaire de séance,

Mélanie DEQUÉ

